

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20250428-2025_D_61-DE

Berger-Levrault

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 28 AVRIL 2025

Date de la convocation
23/04/2025Date d'affichage
23/04/2025

Objet de la délibération

Remboursement Annuité du
Budget Parkings soumis à
TVA au Budget Communal

N° 61/25

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. DEBROAS, M. DEVAUX, M. JEAN, M. TRIBOLLET,
Absents : M. CHOMETTE donne pouvoir à M. BORDE, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, Mme BELLANDE donne pouvoir à Mme BONNELLY, Mme MALIVEL donne pouvoir à M. TRIBOLLET, M. BERGERON, Mme GRAS.

Madame le Maire rappelle que la Commune de Roussillon a acheté deux parcelles. Un emprunt de 400 000 € a été contracté en 2015. Sur ces parcelles, a été réalisée l'extension du Parking des Ocres.

Les redevances sont mentionnées dans le budget annexe dit « Parkings soumis à TVA ». Actuellement, c'est le budget communal qui supporte le remboursement de cet emprunt.

Comme pour 2024, Madame le Maire propose pour 2025, que le budget annexe « Parkings soumis à TVA » rembourse au budget « Mairie » 30 200 € qui correspond à l'annuité d'emprunt pour cette année.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

-APPROUVE par 13 POUR, que le budget annexe « Parkings soumis à TVA » verse au budget principal budget « Mairie » la somme le 30 200 € afin de couvrir l'annuité de l'emprunt 2018 qui concerne l'achat de deux parcelles sur lesquelles ont été aménagées des places de stationnement payantes.

-DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les formalités concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY



Gérard DEBROAS